

INTERVIEW

Anis Birrou
Ministre des MRE et des
affaires de la migration

«L'immigration est un plus pour la société»

● Anis Birrou, ministre des MRE et chargé des affaires de la migration, explique les éléments clés de la politique migratoire marocaine, sa philosophie ainsi que le traitement de la question avec ses dimensions planétaires.

Les Inspirations ÉCO :
La deuxième phase de régularisation des migrants vient d'être lancée. Quelle est son importance et son envergure ?

Anis Birrou : Tout d'abord, il faut situer cette opération dans son contexte et là je fais référence au discours de sa majesté le roi Mohammed VI du 20 août où il a parlé de la politique migratoire et son impact. Mais aussi en lien avec la vision des relations du Maroc avec les pays d'Afrique. Sa majesté a parlé de la détermination du Maroc à poursuivre cette politique humaine qui a une dimension de solidarité extrêmement forte. Maintenant avec la deuxième phase, c'est la meilleure illustration à continuer dans cette voie qui a connu un grand succès. En effet, lors de sa tournée africaine, le souverain a été félicité par plusieurs chefs d'États africains par rapport aux résultats obtenus par cette politique migratoire. Cela s'inscrit dans la vision royale concernant ces questions d'une brûlante actualité au niveau de tous les continents et l'approche marocaine qui privilégie la dimension humaine, des droits de l'homme, d'humilité et de solidarité. Encore une fois, c'est une politique en cohérence avec la vision du souverain.

Qu'en est-il du volet d'intégration des migrants au Maroc ?

Le deuxième point, cette deuxième phase qui a démarré le 15 décembre s'appuie sur une expertise que nous avons acquise. Vous savez, nous avons adopté une stratégie de la migration et de l'asile le 18 décembre 2014 suite aux orientations de sa majesté le roi, qui a donné ses instructions le 10 septembre une première fois suite à la prise de connaissance du rapport du CNDH et le 6 novembre où il a appelé le gouvernement à élaborer une stratégie nationale en matière de migration



et d'asile. Moins d'une année après, nous avons élaboré cette stratégie qui a été adoptée par le gouvernement. Outre le volet régularisation de cette stratégie, il y a le volet intégration décliné en plusieurs axes sur lesquels nous avons travaillé, et nous allons poursuivre ce travail lors de la deuxième phase.

Comment cette intégration se décline-t-elle dans la réalité de tous les jours ?

Je rappelle d'abord les orientations de sa majesté qui ciblent une approche globale à plusieurs dimensions. Et nous savons que le meilleur moyen de s'intégrer dans une société, c'est d'abord de connaître sa langue, ses valeurs, ses traditions et ses coutumes. C'est pour cela que nous avons un programme d'apprentissage de la langue, des traditions, de l'histoire du Maroc, etc. L'autre point essentiel a trait à la scolarisation des enfants des immigrés. Pour qu'ils réussissent, nous mettons à leur disposition un programme de soutien scolaire qui a bénéficié à plus de 1.500 enfants et il y a plus de 7.000 enfants qui sont dans les

écoles marocaines. Le volet santé est également important à travers le programme Ramed qui a été élargi aux migrants. Concernant l'accès au logement, nous avons introduit une disposition au niveau de la loi de Finances 2014 pour permettre aux migrants de bénéficier des mêmes avantages que les Marocains pour l'acquisition d'un logement social. Il y a aussi l'aspect juridique qui a été également pris en compte. Tout cela pour permettre la meilleure intégration des migrants régularisés au sein de notre société.

Dans un temps où le reste du monde est de plus en plus réticent par rapport à l'accueil des immigrés, le Maroc s'inscrit dans une démarche d'ouverture. Quelles en sont les motivations ?

Le Maroc est fidèle à ses valeurs et à sa civilisation, même l'histoire retiendra ce que notre pays est en train de faire. Elle retiendra que le Maroc a considéré l'immigration comme un plus pour la société. Vous savez, la migration a toujours existé et ce n'est pas demain qu'elle va s'arrêter. La différence,



«Nous privilégions un traitement humain des dossiers et nous ne voulons pas mettre d'obstacles devant la régularisation des migrants».

c'est comment l'appréhender, l'approcher et la gérer. Comment, en fait, se comporter envers la migration. Je pense que c'est la meilleure illustration de cette confiance du Maroc dans ses capacités et cette vision de sa majesté par rapport à l'Afrique qui est clairvoyante et qui dénote encore une fois d'un grand courage, et d'une grandeur d'âme. Je dirais aussi que chaque Marocain doit être fier de cette décision du souverain et de ce type d'action qui a un impact fort pas seulement sur l'individu mais sur l'humanité de manière générale.

Assisterons-nous à un changement de procédures pour cette deuxième phase de régularisation ?

Nous avons gardé les mêmes critères que lors de la première phase. Je rappelle que ces critères ont été arrêtés après avoir fait un benchmark et retenu ceux qui sont en faveur du migrant. Encore une fois, nous privilégions un traitement humain des dossiers et ne pas mettre des obstacles devant la régularisation des migrants. Même la justification d'un séjour au Maroc, ils peuvent le faire par exemple à travers une visite chez le médecin, un ordre de virement fait à sa famille ou qu'il a reçu... J'ajouterais aussi un critère important qui illustre toute la philosophie de cette politique. Toutes les personnes atteintes de maladies chroniques ou graves vont être régularisées même si elles n'ont que 24 heures de séjour au Maroc. En plus de cela, toutes les femmes et les enfants vont être régularisés même s'ils ne justifient que de quelques jours de séjour au Maroc. Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour saluer la société civile qui est un partenaire à part entière. C'est une entreprise qui concerne tous les Marocains et toutes les institutions du pays. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR

MOSTAFA BENTAK

m.bentak@leseco.ma